

## Championnats jurassiens et neuchâtelois de relais

### Lieu, date et heures

- Stade de la Blancherie, à Delémont.
- Samedi 26 septembre 2020, dès 14h30.
- Inscriptions des relais et des juges de concours jusqu'au lundi 14 septembre 2020.

**Personne de contact:** *Alexandre Lachat* ([alexandre.lachat@lqj.ch](mailto:alexandre.lachat@lqj.ch))

### Disciplines

Les disciplines proposées pour chaque catégorie se trouvent dans l'horaire **provisoire** ci-joint.

Toutes les inscriptions nominatives des concurrents doivent être faites **en ligne jusqu'au 14 septembre 2020 à minuit**.

Les éventuelles modifications sont à faire parvenir **jusqu'au vendredi 25 septembre à minuit**. Seules des modifications avec certificat médical pourront intervenir le jour de la compétition auprès de la chambre d'appel, jusqu'à 18h15.

### Prescriptions spéciales

**Pour les courses de relais 5 x 80 m et 4 x 100 m**, la zone de transmission est de 30 mètres. Chaque athlète, à l'exception de celui qui prend le départ, doit s'élancer à l'intérieur de cette zone.

**Pour les courses de relais 3 x 1000 m et relais olympiques**, la zone de transmission est de 20 mètres (30 mètres pour le passage du 200 m au 100 m au relais olympique). Chaque athlète, à l'exception de celui qui prend le départ, doit s'élancer à l'intérieur de cette zone.

**Dans les courses de relais évoquées ci-dessus**, le témoin doit être échangé dans la zone de relais. La transmission du témoin est effectuée au moment où celui-ci se trouve dans la main du coureur receveur uniquement. A l'intérieur de la zone de transmission, seule la position du témoin est déterminante et non pas celles des athlètes donneur et receveur.

**Pour les courses de relais 5 x libre**, il n'existe aucune zone de transmission.

Toute équipe dont un relayeur est accompagné dans sa course par une tierce personne pourra être disqualifiée.

### Distinctions

Une médaille sera remise à chaque coureur des trois premières équipes classées de chaque finale.

### Commissaires

Le nombre de commissaires à annoncer figure dans le tableau au début du présent fascicule. Lorsqu'un club fait partie d'une CoA et que cette dernière annonce des équipes, le nombre de commissaires à mettre à disposition sera calculé en additionnant le nombre d'équipes inscrites par le club + la CoA, le tout regroupé au nom de la CoA.